**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

**Herausgeber:** Union syndicale suisse

**Band:** 29 (1937)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Économie politique

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

L'Italie et l'Allemagne ont non seulement supprimé toute possibilité d'émigration; elles s'efforcent encore d'empêcher ou du moins de retenir le plus possible, leurs ressortissants d'acquérir une nationalité étrangère quelconque. En 1927, le Gouvernement italien a créé un office destiné à cultiver le patriotisme parmi les Italiens résidant à l'étranger; cet office entretient des écoles, crée des sociétés fascistes, des groupes du Dopolavoro et donne l'occasion aux enfants italiens nés à l'étranger de fréquenter les écoles dans la mère patrie.

Les groupes du front du travail allemand, résidant au nombre de 150 environ à l'étranger, ont les mêmes tâches à remplir. Leur propagande est sensiblement plus efficace que celle des organisations italiennes à l'étranger.

---

# Economie politique.

## Les conflits du travail en 1936.

Dans la statistique officielle publiée par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, celle consacrée aux conflits du travail fait une distinction entre les lock-outs et les grèves; par lock-out on entend les mouvements déclenchés par les patrons; par contre un conflit dû aux ouvriers est considéré comme une grève. Il semblerait cependant que cette distinction n'est pas strictement observée et que ses auteurs se basent sur des signes extérieurs seulement et il arrive très souvent que des lock-outs sont pris comme grèves, car il est exclu qu'au moment où la crise est le plus intense, le nombre des grèves soit sensiblement supérieur à celui des lock-outs. Pour 1935, la statistique officielle indique 16 grèves et un lock-out, pour 1936 37 grèves et 4 lock-outs. En temps de crise les attaques émanent presque toujours de la part des patrons. Ainsi lorsque, par exemple, un patron décrète que les salaires seront désormais diminués et que les ouvriers ne sont pas d'accord et ne veulent pas travailler en signe de protestation, il s'agit là d'un lock-out et non d'une grève car l'attaque est partie du côté patronal. Dans notre commentaire, nous nous bornerons donc à parler de conflits du travail pour éviter de confondre arbitrairement lock-outs et grèves.

Au cours de la crise, le nombre des conflits du travail a légèrement diminué. Ce n'est que l'année dernière qu'une recrudescence, due à divers mouvements importants dans l'industrie du bâtiment et à la résistance accrue des ouvriers devant de nouvelles baisses de salaires, s'est manifestée. On a compté 41 conflits au cours de l'année dernière, contre 17 l'année précédente et 20 en 1934. 39,000 journées de travail en chiffre rond ont été perdues à la suite de conflits du travail, alors qu'il n'y en eut que 15,000 en 1935. Le nombre de journées perdues au cours des années 1930 et 1932 à la suite de conflits identiques fut beaucoup plus élevé. Pour 1930 ce nombre est estimé à 266,000 et pour 1932 à 160,000.

Dans le tableau qui suit, nous avons établi la répartition des conflits du travail d'après les branches d'industrie et à cet effet nous n'avons tenu compte que des conflits signalés par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail; il n'a rien été dit de spécial au sujet des 4 lock-outs.

| | Nombre des conflits | Nombre des entreprises | Nombre maximum des ouvriers intéressés | Nombre approximatif des journées de travail perdues |
|---|---|---|---|---|
| Industrie du bâtiment . . | 11 | 86 | 960 | 7,970 |
| Industrie du bois et du verre . | 8 | 42 | 312 | 7,813 |
| Industrie du textile . . . . | 3 | 3 | 80 | 2,288 |
| Arts graphiques . . . . . | 1 | 1 | 7 | 11 |
| Industrie des machines et métaux | 7 | 15 | 886 | 5,429 |
| Industrie horlogère et bijouterie | 6 | 17 | 400 | 1,582 |
| Service des transports . . . | 1 | 47 | 580 | 580 |
| Total | 37 | 211 | 3,225 | 25,673 |

C'est dans l'industrie du bâtiment, dans celles du bois et du verre, que les conflits du travail ont été le plus nombreux. Les principaux mouvements furent le conflit des parqueteurs en Suisse romande qui dura du 2 janvier au 26 février (5677 journées de travail perdues) et qui fut contre la baisse de salaire, le lock-out des menuisiers, verriers, tapissiers de Zurich qui dura du 8 juin au 21 juillet lequel figure également parmi les lock-outs dans la statistique officielle, et qui causa une perte de 12,210 journées de travail et le mouvement des gypseurs de Zurich qui eut lieu du 2 mars au 11 mai (4750 journées de travail perdues).

La plupart des conflits furent déclenchés en signe de protestation contre une baisse de salaire. La statistique fait la distinction suivante entre les causes des conflits:

| | Nombre des conflits | Nombre des entreprises frappées | Maximum des ouvriers participant au conflit | Nombre approximatif des journées de travail perdues |
|---|---|---|---|---|
| Conclusion de contrats . . . | 5 | 31 | 383 | 2,374 |
| Salaires . . . . . | 24 | 166 | 2,238 | 18,861 |
| Engagements ou congédiements d'ouvriers . . . . . | 5 | 5 | 175 | 2,698 |
| Conditions de travail en général | 2 | 8 | 129 | 840 |
| Autres raisons de conflit . . | 1 | 1 | 300 | 900 |
| Total | 37 | 211 | 3,225 | 25,673 |

La presse adversaire fait souvent ressortir d'un ton courroucé, *le nombre de journées perdues à la suite de conflits du travail,* en rejetant naturellement la faute sur les ouvriers. Et cependant la majorité des conflits éclate par la faute des patrons. A ce propos, il est permis d'opposer à ces journées de travail perdues à la suite de conflits, les journées bien plus nombreuses encore perdues par suite de *la crise économique.* Si nous considérons les journées de travail pendant lesquelles 93,000 chômeurs en moyenne auraient pu être occupés en 1936, nous arrivons à la proportion de 1 jour de travail perdu par suite de conflit ouvrier contre 743 jours de perdus par suite de la crise économique. Dans le tableau suivant nous n'avons tenu compte que des chômeurs complets en ce qui concerne le chômage occasionné par la crise. Si l'on ajoutait les chômeurs partiels, on arriverait à un chiffre sensiblement plus élevé.

| | Conflits de travail | | | Nombre des journées de travail perdues par suite de | | Conflits du travail en % des pertes subies à la suite de la crise |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre des mouvements | Nombre des entreprises | Maximum des ouvriers | conflits du travail | chômage dû à la crise | |
| 1921 | 55 | 112 | 3,705 | 140,228 | 17,539,800 | 0,8 |
| 1922 | 104 | 1680 | 12,100 | 252,954 | 20,098,500 | 1,3 |
| 1923 | 44 | 334 | 3,602 | 121,815 | 9,781,500 | 1,2 |
| 1924 | 70 | 448 | 8,642 | 129,582 | 4,407,600 | 2,9 |
| 1925 | 42 | 280 | 3,299 | 85,488 | 3,327,000 | 2,6 |
| 1926 | 35 | 276 | 2,745 | 65,016 | 4,235,400 | 1,5 |
| 1927 | 26 | 328 | 2,058 | 34,160 | 3,547,200 | 1,0 |
| 1928 | 45 | 283 | 5,474 | 98,015 | 2,514,000 | 3,9 |
| 1929 | 39 | 551 | 4,661 | 99,608 | 2,439,300 | 4,1 |
| 1930 | 31 | 322 | 6,397 | 265,695 | 3,864,300 | 6,9 |
| 1931 | 25 | 161 | 4,746 | 73,975 | 7,262,400 | 1,0 |
| 1932 | 38 | 198 | 5,083 | 159,154 | 16,309,800 | 1,0 |
| 1933 | 35 | 267 | 2,705 | 69,065 | 20,360,100 | 0,3 |
| 1934 | 20 | 163 | 2,763 | 33,309 | 20,274,000 | 0,2 |
| 1935 | 17 | 82 | 874 | 15,143 | 25,575,000 | 0,1 |
| 1936 | 41 | 302 | 3,612 | 38,789 | 28,830,000 | 0,1 |

Au cours des cinq années que dura la crise, il y a eu plus de 110 millions de journées de travail perdues. C'est plus que le double des pertes économiques enregistrées durant la dernière grande crise de 1922/23. Dans l'espace de 1921 à 1936 la classe ouvrière suisse a enregistré une perte de 188 millions de jours de travail qu'il faut attribuer à la crise, tandis que le nombre des journées perdues par suite de conflits du travail a été 111 fois inférieur au cours de ces 16 années. Pendant les dernières années de crise la perte occasionnée par les conflits du travail représente à peine le 1 pour mille des pertes causées par la crise. Il faut de plus tenir compte que le chômage créé par la crise n'occasionne que de gros dommages tant aux ouvriers qu'à l'économie, tandis que c'est grâce aux conflits du travail que très souvent on obtient de meilleures conditions de travail ou que l'on empêche qu'elles soient ainsi aggravées.

---

# Mouvement ouvrier.

## En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Une entente est intervenue dans l'industrie du bâtiment ainsi que le faisait prévoir notre article dans la « Revue » de mai. Les contrats collectifs sont renouvelés dès le 1er juillet avec une augmentation horaire de 6 centimes. Si le coût de la vie augmente de plus de 8 pour cent sur ce qu'il était le 30 septembre 1936, les organisations ouvrières seront autorisées à demander une revision des salaires. La durée du travail sera de 52 à 55 heures ainsi que nous l'avons écrit. Après des négociations locales, la grève qui avait éclaté à Berne s'est terminée sur la base du contrat collectif cité plus haut.

Une grève des *polisseurs de verre* dans la maison Grambach et Co., à Zurich-Seebach, a duré 3 semaines. Un contrat collectif a pu être conclu pour la durée d'une année; il assure aux ouvriers une augmentation de 5 à 25 centimes de l'heure.



Schweiz. Gewerkschaftsbund
BERN, Monbijoustr. 61